

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 296 Subvention (3.000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ), 29, rue des Petites Ecuries 75010 Paris, pour son projet de diffusion culturelle destiné au public défavorisé en 2021. 2021_03056/ 28061.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO